

CHARTRE DE VISITE



HORAIRES

La Cité est ouverte aux publics scolaires du lundi au vendredi en continu de 9h à 18h.

La Cité des Électriciens étant fermée au public de 9h à 13h en semaine et les lundis et mardis en journée, un accueil privilégié des classes sera mis en place sur ces créneaux.

Le premier départ de visite se fera à 9h et le dernier à 16h30.

Fermeture annuelle : les 15 premiers jours de janvier, le 25 décembre et le 1^{er} mai.

Toutes les visites-ateliers durent 1h30. Les visites guidées sont proposées au format d'1h30, mais peuvent être calibrées au format d'une heure à la demande.



TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Les visites guidées et les ateliers sont tarifés à la durée. Les enseignants et accompagnateurs bénéficient de la gratuité :

1h: 100€ / 1h30: 125€ / 2h: 150€

Attention : ces tarifs sont valables pour une classe de **25 élèves maximum** (et non plusieurs niveaux rassemblés). Au-delà de 25 élèves, il sera nécessaire de créer deux groupes.

Aucun règlement ne peut être effectué en amont de la visite. Dans le cas d'un règlement en différé, merci de fournir un bon de commande de l'établissement payeur. Dans le cas d'un règlement par chèque sur place (à l'ordre du Trésor Public), le jour de la visite, merci de prévoir la présentation d'une pièce d'identité. Il est également possible de régler en CB ainsi qu'en espèces (maximum 300€).

En cas d'annulation ou de soucis de dernière minute, il est impératif d'en informer la Cité par mail ou par téléphone. Si l'annulation a lieu moins de 7 jours avant la date prévue de la visite, la prestation sera due et facturée.



COMMENT RÉSERVER ?

Pour toute demande de réservation ou d'informations, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante en précisant la nature de la prestation, la durée, la date souhaitée, le nombre d'élèves (et si possible d'accompagnateurs), et le moyen de paiement envisagé :

reservation@citedeselectriciens.fr ou de téléphoner au **03.21.64.60.38**.

Un devis adapté à votre demande vous sera alors envoyé. La visite est considérée comme réservée après réception du devis signé, sur lequel le moyen de paiement aura été précisé.



POUR PRÉPARER VOTRE VISITE

Nous vous encourageons vivement à préparer la visite en amont de votre venue avec votre classe. Nous vous rappelons que vous bénéficiez d'un tarif réduit pour l'accès au site ainsi qu'aux visites guidées **sur présentation de votre Pass Enseignant en cours de validité**.

Des fiches descriptives sont également disponibles en ligne. Elles présentent de manière détaillée l'offre de médiation (objectifs, déroulés...), et sont adaptées à chaque cycle en lien avec les programmes scolaires. Elles offrent également des pistes pédagogiques afin de compléter votre venue à la Cité. Rendez-vous sur <https://citedeselectriciens.fr/fr/enseignants>

Le jour de votre visite

Les groupes sont invités à se présenter 15 minutes avant le début de la visite et à respecter les horaires.

Afin qu'un accueil de qualité et qu'un confort de visite soient garantis, aucune visite ne peut se faire par anticipation (par exemple, se présenter le matin au lieu de l'après-midi).

Il est impératif de respecter l'heure d'arrivée indiqué sur la confirmation de visite. En cas de retard, la visite sera alors écourtée du temps du retard. Au-delà de 30 minutes de retard, la prestation ne pourra plus être assurée.

L'enseignant est garant du comportement et de l'encadrement des membres du groupe dont il a la charge. Un respect constant des autres visiteurs présents dans les espaces d'exposition doit être observé. La présence des médiateurs et des agents d'accueil ne dispense pas les accompagnateurs de veiller à la discipline de leur groupe durant tout le temps de leur présence à la Cité.

La Cité des Électriciens étant un site habité (logements et gîtes urbains), nous invitons les groupes scolaires à faire preuve de discrétion et de courtoisie tout le temps de leur présence sur le site.



COMMODITÉS SUR PLACE

Merci de prendre note qu'à ce jour la Cité des Électriciens **ne dispose pas de salle ni d'espace de pique-nique pour les groupes**. Si le temps le permet, vous pourrez en revanche profiter des jardins pour déjeuner (bancs prévus à cet effet, poubelles extérieures). Les plus jeunes pourront également profiter de la zone de jeux (de 6 à 10 ans).

Nous disposons de 4 sanitaires. Si votre groupe souhaite les utiliser, merci de prévoir à cet effet 15 minutes avant l'heure de début de visite.



ACCESSIBILITÉ

Tous les espaces sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les élèves et accompagnateurs en situation de handicap sont les bienvenus à la Cité ; merci de bien vouloir signaler leur présence au moment de la réservation de la visite pour permettre au personnel d'organiser leur accueil dans les meilleures conditions. Des chaises-cannes sont disponibles sur demande à l'accueil, en échange d'une pièce d'identité en cours de validité.

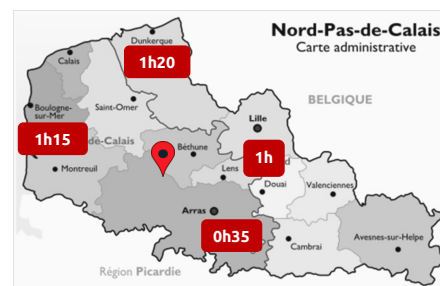


NOUS REJOINDRE

En voiture ou en bus, sortir à Béthune - Bruay-La-Buissière (A16, A26 depuis Dunkerque ou Boulogne-sur-mer, A1 depuis Lille). Suivre la direction « Bruay-La-Buissière » puis « centre-ville » et suivre les panneaux indiquant « Cité des Électriciens ».

Les véhicules légers préféreront le stationnement rue Franklin (P2).

Le parking autocar (P1) est accessible via l'impasse Toupay ; merci de communiquer cette adresse à l'autocariste. La gare SNCF la plus proche est celle de Béthune ; des lignes de bus régulières desservent la ville de Bruay-La-Buissière.



J'atteste avoir pris connaissance des informations préalables à la visite et reconnais que la Cité des Électriciens ne pourra être tenue responsable de toute incompréhension résultant de la non-lecture de ce document.

Fait à : Le : Signature :